



**ARRETE DU MAIRE**  
**Police Municipale**

**Objet : Arrêté de circulation pour travaux – Modification carrefour – COLAS Franche comté nord – rue du château d'eau – rue du presbytère -**  
**ARR2025-04-02-49**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,  
Vu la demande formulée par l'entreprise COLAS, 1078 Avenue Oehmichen, ETUPES 25460.  
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de SELONCOURT,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux de modification du carrefour, rue du château d'eau – rue du presbytère, en agglomération de Seloncourt,

**-- ARRÊTONS --**

**ARTICLE 1 :** Des travaux de modification de carrefour vont avoir lieu à SELONCOURT, rue du château d'eau et rue du presbytère, pour une durée de 60 jours à compter d lundi 7 avril 2025.

**ARTICLE 2 :** En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit aux abords du chantier. La circulation des véhicules sera interdite et la rue Neuve sera barrée. Une déviation sera mise en place par la rue de la Lanne, rue du général Leclerc et rue Viette. La circulation dans la rue du Presbytère sera réduite.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise COLAS chargée des travaux et sous leur responsabilité.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 02 avril 2025  
PO/ Jean-Marc ROBERT  
Adjoint à la voirie et à la circulation

